



I-2023-O-M-7840-01

Motion

Interpellation Obésité

Luxembourg, le 19 mars 2024

Dépôt: Dan Biancalana (LSAP)

La Chambre des députés :

- Constatant que selon l'étude EHIS (European Health Interview Survey) de 2019, le taux d'obésité au sein de la population au Luxembourg est de 16,5% ;
- Constatant que selon le rapport sur la santé des enfants au Luxembourg de l'Observatoire de la Santé publié en janvier 2024 le surpoids et l'obésité ont augmenté de 15% à 22% chez les garçons et de 11% à 16% chez les filles entre 2014 et 2019 (catégorie d'âge 11 à 12 ans) ;
- Constatant que l'obésité est un précurseur d'autres maladies chroniques telles que le diabète de type 2, les maladies cardio-vasculaires et certains types de cancers ;
- Constant que l'obésité est une maladie chronique multifactorielle ;
- Constatant que l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) recommande la mise en place d'une taxation des boissons sucrées afin de diminuer les risques associés de surpoids et d'obésité ;
- Constatant que de plus en plus de pays membres de l'OMS mettent en place une taxe sur les boissons sucrées, dont la France, la Belgique ou encore la Grande-Bretagne;

Invite le gouvernement :

- À élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale relative à l'alimentation afin de prévenir l'évolution de l'obésité et de l'ancrer dans le Plan National de Santé ;
- À étudier les différents modèles de mesures fiscales mis en place dans les pays de l'Union Européenne relatives aux aliments dépassant un certain seuil en sucre, sel ou graisse ;
- À évaluer l'opportunité de la mise en place d'une mesure spécifique relative aux aliments dépassant un certain seuil en sucre, sel ou graisse au Luxembourg et à se concerter en vue d'une approche commune à échelle européenne.

Dan Biancalana